

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint, Mmes Nicole LAURIA, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 23 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2026/008 - SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2026

M. le Maire indique aux élus qu'il convient de fixer le montant de la subvention qui doit être versée au C.C.A.S. pour l'année 2026.

Compte tenu du budget prévisionnel, il convient d'allouer une subvention d'un montant de **500 000 €**, nécessaire à l'équilibre du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (F. VAILLANT)

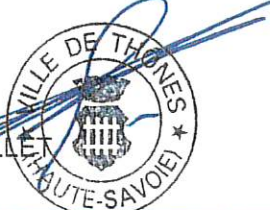
- **FIXE** le montant de la subvention allouée au C.C.A.S. pour l'année 2026 à **500 000 €**.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 février 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Chantal PASSET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 17 FEV. 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 18 FEV. 2026

THÔNES, le 18 FEV. 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

